

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 11 janvier 2022 à 20H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 2. Adoption règlement rémunération des élus
 3. Demande dans le programme d'aide pour l'organisation d'activités d'initiation à la pêche
 4. Adoption 2e projet de règlement

5. FINANCES

1. Compte pour approbation
2. Utilisation du surplus non cumulé

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

1. Demande dans le programme FRR Volet 4- soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
2. Demande dans le programme d'aide financière en accompagnement en loisir des personnes handicapées

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-04

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2022-01-05

Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2021, de la séance d'ajournement du 21 décembre 2021 et de la séance

extraordinaire du 21 décembre 2021.

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

2022-01-06

Monsieur Alain Poulin donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 204-2022 relatif aux prévisions budgétaires 2022 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 ainsi que les modalités de leur perception sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Alain Poulin dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.2. ADOPTION RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

2022-01-07

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a décidé de mettre en place de nouvelles dispositions pour la rémunération des élu(e)s municipaux et qu'il y a lieu, en conséquence, de remplacer le règlement numéro 203-2022 fixant le traitement des membres du conseil ;

Considérant que selon l'article 3 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux indique que la rémunération des élu(e)s peut être fixée en fonction de la présence du membre à toute séance du conseil, d'un autre organe de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal au sein duquel il occupe le poste lui donnant droit à cette rémunération ;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire le 7 décembre 2021;

Considérant qu'un avis public à été donné en respectant le contenu de l'article 9 de la LTEM;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement, incluant la voix favorable du maire;

Que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Il est versé au maire une somme de 734.38 \$ par séance pour sa présence à une séance ordinaire et 734.38\$ pour sa présence à une séance d'ajournement du conseil municipal. La somme inclut la rémunération de base et l'allocation de dépense. Le maximum de la rémunération pour l'année est fixé à 12 500 \$ pour le salaire de base et de 5125.16 \$ pour l'allocation de dépense.

Il est versé au pro-maire une somme de 385.26 \$ par séance pour sa présence à une séance ordinaire et une somme de 385.26\$ pour sa présence à une séance d'ajournement du conseil municipal. La somme inclut la rémunération de base et l'allocation de dépense. Le maximum de la rémunération pour l'année est fixé à 6630 \$ pour le salaire de base et de 2 616.35 \$ pour l'allocation de dépense.

Il est versé au membre du conseil une somme de 259.61\$ par séance pour sa présence à une séance ordinaire et une de 259.61\$ pour sa présence à une séance d'ajournement du conseil municipal. La somme inclut la rémunération de base et l'allocation de dépense. Le maximum de la rémunération pour l'année est fixé à 4295 \$ pour le salaire de base et de 1935.65 \$ pour l'allocation de dépense.

Lors d'une séance extraordinaire, une somme de 100,00 \$ est versée à chaque élu(e)s qui aura assisté à ladite séance extraordinaire.

L'allocation de dépense est augmentée le 1er janvier de chaque année de 2%.

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsqu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement au montant équivalent à 0.48\$ par kilomètre effectué est accordé.

4.3. DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS D'INITIATION À LA PÊCHE

2022-01-08

Considérant que la fondation de la faune du Québec et le ministère des forêts, Faunes et Parcs Québec offrent une aide financière dans le programme d'aide pour l'organisation d'activités d'initiation à la pêche ;

Considérant que la Municipalité et son camp de jour répondent aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour ensemercer le lac face au Centre Multifonctionnel et organiser une initiation à la pêche pour les enfants du camp de jour ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

4.4. ADOPTION 2^E PROJET DE RÈGLEMENT

2022-01-09

Considérant qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du mois de décembre 2021;

Considérant que ce projet de règlement portant le numéro 202-2021 a pour but d'apporter certaines modifications au règlement sur les permis et certificats numéro 58-2006 afin de tenir compte des modifications apportées au Règlement de zonage no 55-2006;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le 2^e projet de règlement portant le numéro 202-2021 concernant des modifications au règlement sur les permis et

certificats numéro 58-2006 afin de tenir compte des modifications apportées au Règlement de zonage no 55-2006;

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2022-01-10

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de décembre 2021 au montant total de 268 797.09 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	43 500.18 \$
Factures payées :	92 593.93 \$
Factures à payer :	132 702.98 \$

5.2. UTILISATION DU SURPLUS CUMULÉ

2022-01-11

Considérant que la municipalité a entrepris des démarches pour faire la réfection de la façade de l'aréna et a effectué le changement des lumières de rues ;

Considérant que la municipalité veut apporter des précisions à la résolution 2021-02-55 concernant la réfection de la façade de l'aréna;

Considérant que la municipalité veut apporter des précisions à la résolution 2021-02-54 concernant le changement des lumières de rues ;

Considérant que ces deux précisions ont la même nature;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise une ponction de 100 000\$ au surplus cumulé pour financer la réfection de la façade de l'aréna associé à la résolution 2021-02-55.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE DANS LE PROGRAMME FRR VOLET-4 SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

2022-01-12 **Considérant** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre une aide financière dans le programme FRR ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme du volet 4 ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour la réfection du terrain de tennis ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière de 50 000\$;

Que la municipalité assumera sa part à même son budget;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

8.2. DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES

2022-01-13

Considérant que l'ARLPHCA offre une aide financière dans le programme PAFLPH ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour supporter le salaire d'un accompagnateur ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière ;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget du camp de jour ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2021.

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

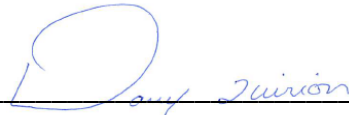
Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE


2022-01-14

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 25 janvier 2021.

Il est 20h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier